

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2020**

L'an **deux mille vingt**, le **vingt-huit janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2020.

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWATHER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, M. Benoît PUAUD, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET, Mme Françoise MERY, Mme Gislaine CUROY.

Absents ou excusés : M. Laurent SAUTS, Mme Stéphanie DUBERGA, M. Serge MAURIN (pv. à Y. d'AMECOURT).

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, le retrait de l'adoption des comptes rendus des 12 novembre 2019 et 10 décembre 2019. Ces procès-verbaux seront proposés pour adoption lors du prochain conseil municipal.

1 – CABINET MEDICAL COMMUNAL : PHASE 3 (EXTENSION)

- Plan de financement et demandes de subventions – **délibération 2020-01-01**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour le projet d'extension du Cabinet Médical Communal (Phase 3) dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

Le projet est motivé par la volonté de renforcer l'offre de soin sur le territoire et l'attractivité du Cabinet Médical Communal ouvert en 2016 et complet depuis sa création.

En effet, la commune de Sauveterre de Guyenne, maître d'ouvrage de la création du Cabinet Médical Communal (ouverture des Phases 1 & 2 en 2016), en centre bourg, constate aujourd'hui l'efficacité et l'attractivité de son équipement et du mode de fonctionnement retenu.

Après cette Phase 3, le Cabinet Médical Communal, sera d'une superficie de 761 m² environ, sur 3 niveaux, et aura vocation à accueillir différents professionnels de santé pour diversifier l'offre et renforcer les effectifs actuels (4 médecins généralistes, ophtalmologue, gynécologue, infirmiers, dentistes, podologue, psychologue, nutritionniste, ostéopathe...).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal : les plans envisagés, les professionnels intéressés par cette extension, le calendrier, les coûts estimatifs ainsi que le plan de financement prévisionnel et l'équilibre financier envisagé (prêt sur 15 ans compensé par les loyers).

Il précise que cet équipement impacte positivement le territoire au-delà de la limite territoriale géographique de la commune. Aussi, une convention avec des communes extérieures est proposée.

Il propose de solliciter des subventions auprès des partenaires de la commune pour soutenir cette opération. Monsieur le Maire propose notamment de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention DETR 2020 de 130 061.80 € (dépenses subventionnables + 10% d'imprévus = 325 154.50 € HT x taux 40%) pour ces travaux réalisés en centre-bourg (bonus de 5% du taux de subvention DETR).

Création d'un Cabinet Médical Communal : Phase n°3		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Extension du Cabinet Médical Communal (Phase n°3)		295 595,00 €	
Imprévus / Avenants (réhabilitation d'un immeuble en centre bourg)		10%	29 559,50 €
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre (Ch. PRADAL)			22 000,00 €
Bureau de contrôle			6 000,00 €
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)			2 500,00 €
Bureau étude de sol			2 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)			357 654,50 €
ETAT - DETR 2020 - Phase n°3 - Aide au maintien et installations de professionnels de santé (35% "plusieurs communes par convention" + 5% "centre bourg")		40%	130 061,80 €
Autres subventions (CD, CR...)			0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			130 061,80 €
TVA (20% du montant HT)		20,00%	71 530,90 €
FCTVA "ZRR" (15.758 %) - Emprunt d'équilibre 2 ans ou autofinancement		16,40%	70 403,57 €
Commune : autofinancement et/ou emprunt (sur 15 ans) et/ou autres subventions			228 720,03 €
TOTAL de l'opération (TTC)			429 185,40 €

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix « pour » :

- valide le lancement de l'opération de la Phase 3 du Cabinet Médical Communal
- adopte le plan de financement présenté
- valide le projet de convention (accès, mutualisation...) avec les communes extérieures et autorise Monsieur le Maire à la signer
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos différents partenaires (Etat : DETR et/ou DSIL 2020 ; CD Gironde ; CR Nouvelle Aquitaine...).

- Accueil d'un 4^{ème} médecin généraliste : bail locatif - **délibération 2020-01-02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension (Phase 3) du Cabinet Médical Communal de Sauveterre-de-Guyenne. En amont de la livraison de ce projet (prévue fin 2021), il précise que le docteur Gabriel NICOLAS, médecin généraliste, va rejoindre début février 2020 le Cabinet Médical Communal, pour renforcer l'équipe déjà en place (3 médecins généralistes).

Monsieur le Maire propose d'installer temporairement (2020 et 2021) le Docteur Gabriel NICOLAS dans la « salle de réunion » du niveau -1 afin de lui permettre de débiter son activité sans attendre la livraison de l'extension. Un bail locatif temporaire (loyer de 320 €/mois) est proposé en cohérence avec les tarifs appliqués dans la structure.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix « pour » :

- valide l'accueil du docteur Gabriel NICOLAS comme 4^{ème} médecin généraliste au sein du Cabinet Médical Communal
- fixe le loyer du local (« salle de réunion » : niveau -1) à 320 €/mois
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail locatif

2 – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

- Avenants aux marchés de travaux – **délibération 2020-01-03**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant aux marchés de travaux en cours relatifs à la restructuration et l'extension de l'école élémentaire de Sauveterre-de-Guyenne.

Cet avenant au lot 9 (électricité) est justifié par des évolutions apparues en cours de chantier :

- alimentation des VPI (prises : PC, RJ 45...)
- mise en place d'un visiophone (PPMS)
- création d'une nouvelle baie de brassage informatique
- reprise des plafonds des 3 niveaux
- ...

Cet avenant est réparti en fonction des 5 phases de l'opération

Zone A (cuisine, BCD, préau, parking)
Zone B (logement R+1)
Zone C (salle activités et préau)
Zone D (bâtiment principal / 3 niveaux)
Zone E (cour de récréation)

Conseil municipal du 10/12/2019				
Lot n°	Entreprise	Phase (zone)	Avenant n°	Montant € HT
9	SPIE	D	3	18 553,31 €
Total				18 553,31 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize (13) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), valide l'avenant présenté (+ 18 553,31 € HT) et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur le Maire rappelle le programme des inaugurations prévues le 1^{er} février 2020 :

- 10 h 45 : Rendez-vous Place de la République
- 11 h 00 : Inauguration Place Jacques CHIRAC (ancien président de la République)
- 11 h 15 : Inauguration rue Michel SERRES
- 11 h 30 : inauguration du bureau des maires de la CDC rurales de l'entre deux mers et aménagement de la MSAP
- 11 h 45 : Inauguration des travaux extension et de restauration de l'école élémentaire (rue Saubotte)
- 12 h 15 : Prise de parole et cocktail

- Location du logement 7 rue Saubotte « MAM » - **délibération 2020-01-04**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de 3 assistantes maternelles du territoire relative à la location du logement communal (T4 au 1^{er} étage), créé au 7 rue Saubotte, dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école élémentaire, afin d'y créer une Maison d'Assistants Maternelles « MAM ».

Ces structures rassemblent des assistantes maternelles qui mutualisent la location d'un logement afin d'y accueillir des enfants.

L'emplacement de ce logement, à proximité directe de l'école élémentaire, est stratégique et permettrait de faciliter la vie des parents.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de location à 600 €/mois (à partir de la mise en fonctionnement de la MAM) en cohérence avec le marché locatif local (fourchette basse) et le projet des 3 assistantes maternelles.

En outre, il propose de fixer le loyer à demi-tarif (soit 300 €/mois), pendant la période d'installation et d'obtention de l'agrément pour cette structure, soit de février/mars 2020 à l'été 2020 (entre juin et septembre).

Monsieur Christophe MIQUEU signale que ce projet de MAM est une bonne initiative et que le groupe « Sauveterre pour tous » préfère cette utilisation du logement à une location classique pour des particuliers. Cette réalisation apporte un plus pour Sauveterre.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Vente Banquetteuse : Tirage au sort des offres n°1- **délibération 2020-01-05**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019-12-10 du 10/12/2019 relative à revendre d'équipements communaux en raison de l'évolution du matériel et missions du Service Technique municipal.

A la suite de l'analyse des offres, 2 offres ont été classées exæquo en 1^{ère} position (proposition financière : 1 850 €) pour la banquetteuse (broyeur d'accotement).

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à un tirage au sort pour casser ces 2 offres mieux-disantes similaires.

Résultats du tirage au sort :

N°1 : M. Romain TOSCHI (1 850 €)

N°2 : M. Steve FRADET (1 850 €)

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix « pour » :

- classe les offres « **BANQUETEUSE** » de la façon suivante :

Ordre	Nom	Prix
1	1 : TOSCHI Romain	1 850 €
	2 : FRADET Steve	1 850 €
3	Ets DUCLOS	1 820 €
4	MANIZAN Franck	1 800 €
	Ets BOURNOL	1 800 €
6	URRUTY Pierre	1 680 €
7	NORMAND Mathieu	1 610 €
8	WALTON Bérénice	1 550 €

- autorise les ventes des biens, par M. le Maire, dans l'ordre de classement

- Validation projet adressage « La Poste » - **délibération 2020-01-06**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs et la délibération n°2019-11-03 du 12/11/2019 au sujet de la reprise de l'adressage (dénomination et numérotation des voies) en partenariat avec le groupe La Poste.

Cette démarche permettra d'améliorer l'adressage sur la commune et l'accès des différents services : secours, livraison, courrier, fibre, GPS....

Le rapport définitif « Projet d'adressage » réalisé par La Poste, en partenariat avec la commune de Sauveterre-de-Guyenne, est présenté et proposé pour validation :

- Nombre de points adresse sur la commune : 1 027
- Nombre de dossiers créés dans le guichet adresse : 126
- Nombre d'adresses modifiées ou complétée : 646
- Nombre d'adresses créées : 77

Monsieur Christophe MIQUEU évoque les difficultés de mise en place de ces adressages et ses craintes sur le temps d'adaptation des habitants. De plus, il s'interroge sur la finalité du groupe La Poste, qui encourage cette procédure sur les communes. Il exprime son inquiétude sur l'avenir du service-public de la distribution du courrier. La reprise complète de l'adressage permettrait de supprimer les facteurs de quartier et de transférer la mission de distribution du courrier à des vacataires sans connaissance précise du terrain.

Monsieur le Maire déplore également la dégradation du service-public de distribution du courrier et la gestion de la stratégie et des ressources humaines du groupe La Poste. En effet, explique-t-il,

La Poste a supprimé les facteurs de quartier et imposé les boîtes aux lettres en bout de chemin, au moment où le e-commerce favorisait la croissance des livraisons de colis à domicile ! Néanmoins, Monsieur le Maire précise que cette reprise de l'adressage permettra d'améliorer la localisation des habitations et les différents services à domicile (secours, livraisons, fibre...).

Mme Sandrine COMBEFREYROUX exprime ses craintes de confusion dans les dénominations des routes lors du changement de commune. En effet, le nom donné par la commune X à une route n'est pas forcément le même que le nom donné à cette même route par la commune limitrophe Y.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à douze (12) voix « pour » et cinq (5) « abstention » (S. COMBEFREYROUX, C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET) :

- valide le projet d'adressage présenté par La Poste
- autorise Monsieur le Maire à signer ce projet et à poursuivre la procédure

- Validation des nouveaux documents pour la Médiathèque – **délibération 2020-01-07**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX, adjointe au Maire en charge de la culture, présente au Conseil Municipal les projets de nouveau Règlement Intérieur (RI) et de nouvelle Fiche d'inscription (FI), proposés au sein de la Graineterie-Médiathèque à partir de 2020.

Ces projets ont été coconstruits, harmonisés et validés par l'ensemble des structures (7 bibliothèques ou médiathèques) inscrites dans le réseau intercommunal piloté par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix « pour » :

- valide le projet de Règlement Intérieur
- valide le projet de Fiche d'Inscription

- Restauration du monument aux morts

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation de la population, via l'Echos des Cités, pour la restauration du monument aux morts de Sauveterre de Guyenne suite à sa destruction accidentelle en début d'année 2019.

Les habitants (au nombre de 36) se sont positionnés sur les 3 options proposées :

- « Pyramide » : 0 vote
- « Coq » : 7 votes
- « Poilu » : 29 votes

Le Conseil Municipal prend acte de ce résultat et valide, à l'unanimité, la création d'un « Poilu » sur le monument aux morts.

Monsieur le Maire indique que l'opération sera inscrite au budget 2020 et que artisans (statutaires, sculpteurs de pierres...) seront contactés pour établir un projet et un chiffreage.

- Résultat de la candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est portée candidate, en juin 2019, pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui doit fusionner le Compte Administratif (CA), réalisé par l'ordonnateur (la commune), et le Compte de Gestion (CG), réalisé par le comptable public (DGFIP : Trésorerie de La Réole).

La fusion des CG et CA, mêmes documents mais établis par deux entités différentes, simplifierai les choses.

La première vague d'expérimentation porte sur les comptes des exercices 2020 à 2022.

Par courrier en date du 13/12/2019, les ministres Gérald DARMANIN, Sébastien LECORNU et Olivier DUSOPT, informent la commune de Sauveterre-de-Guyenne de la sélection de la candidature de la commune pour expérimenter le CFU à partir de l'exercice 2021.

- Elections municipales 2020

Monsieur le Maire rappelle les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 : les bureaux de vote (n°1 et 2 : salle des fêtes – rue Saint-Romain) seront ouverts de 8 h à 18 h.

Monsieur Benoit PUAUD et Monsieur Christophe MIQUEU, présidents des groupes, sont en charge d'établir les permanences des tenues des bureaux de vote.

- SDEEG

Monsieur le Maire présente le rapport de Contrôle de l'Autorité Concédante SDEEG « Service Public de Distribution de Gaz 2018 ».

Ce rapport mis à disposition du public en mairie pour consultation.

- SMER'E2M – « la Vignague »

Monsieur Christian BONNEAU rappelle les travaux effectués pour le nettoyage de la Vignague et des abords par le syndicat et invite les élus à lui faire part des remarques éventuelles sur ces travaux.

Monsieur indique qu'aucune observation n'a été signalée en mairie et fait remarquer que le SMER'E2M (syndicat mixte eaux et rivières de l'entre 2 mers) s'implique dans sa tâche.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Christian BONNEAU pour son implication au sein de ce syndicat durant tout ce mandat municipal.

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du CAC (Comité d'animations culturelles) et plus particulièrement de Monsieur Laurent SAUTS remerciant une dernière fois la municipalité pour le soutien (financier, logistique, humain...) apporté à l'association durant sa présidence. En effet, lors de la dernière assemblée générale en décembre 2019, Laurent SAUTS et son épouse Véronique, ont souhaité passer la main et un nouveau président (Monsieur Ludovic CORJIAL) a été élu autour d'une équipe partiellement renouvelée.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Laurent SAUTS a été pendant 14 ans au service du CAC en tant que bénévole, puis comme Président pendant 10 ans. Il souligne l'important travail réalisé pour améliorer toujours plus la vie culturelle et la Fête des vins de Sauveterre. Monsieur le Maire remercie Laurent SAUTS et son épouse Véronique, secrétaire du CAC, au nom du Conseil Municipal.

- Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal est envisagé pour le 03 mars 2020 avec à l'ordre du jour le vote du budget 2020.

Monsieur Christophe MIQUEU souligne qu'il n'y a pas obligation de voter le budget avant les élections municipales et que l'on dispose de 15 jours supplémentaires par rapport à d'habitude pour l'adopter après une élection municipale.

Monsieur le Maire précise, qu'en effet, le budget doit être voté chaque année avant le 15 avril et avant le 30 avril lors des renouvellements des conseils municipaux.

Néanmoins, la période entre fin mars et fin avril est très courte lors du renouvellement du Conseil Municipal. Le temps de l'installation du Conseil Municipal, des commissions, des délégués occupe la majorité des premières séances et ne permet pas de travailler sereinement sur le budget.

Monsieur le Maire précise que son expérience de 2008 et la passation de pouvoir très compliquée avec son prédécesseur (manque de trésorerie pour payer les salaires, travaux de la station d'épuration réalisés mais non financés, ...) l'incite à préparer les choses pour l'équipe qui sera élu en mars 2020.

C'est pour plus de facilité qu'un budget sera proposé au vote avant les élections municipales, lequel pourra être revu, modifié à tout moment par le nouveau Conseil Municipal tout au long de l'année 2020.

AGENDA

Février 2020	
01 Février	Inaugurations : travaux école élémentaire
01 Février	Quine Pétanque
07 Février	Clôture inscriptions listes électorales pour scrutin municipal des 15-22/03/2020
07 Février	Concert Funk Rock
08 Février	Repas-concert école de musique
09 Février	Quine Tennis
11 Février	Conseil d'école maternelle
15 Février	Théâtre des Salinières Salle Simone Veil
18 Février	Conseil d'école élémentaire
20 Février	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
20 Février	Commission DDOC
22 Février	Quine Club des Aînés
29 Février	Quine Sapeurs-pompiers
29 Février	Karaoké - chorale des bastides – 19H – salle St Romain
Mars 2020	
03 Mars	Conseil Municipal (CG-CA 2019, BP 2020...)
04 Mars	Concours meilleure baguette
07 Mars	Quine Pétanque
14 Mars	Quine Tennis de table
15 Mars	Elections municipales : 1 ^{er} tour
21 Mars	Théâtre des Salinières Salle Simone Veil
22 Mars	Elections municipales : 2 nd tour
28 Mars	Quine Sapeurs-pompiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30